

Mémento de l'agent qui demande à partir en mission hors du territoire métropolitain

1. Pour préparer sa mission l'agent :

- se renseigne comme il est d'usage sur les risques et les contraintes du pays de destination (transport de matière dangereuse, épidémies, météorologie,...)
- Consulte le site du ministère des affaires étrangères jusqu'au jour du départ : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/>
- Vérifie le classement du pays pour les procédures CNRS sur le site DERCI /mobilité : <http://www.cnrs.fr/derci/spip.php?article335>
- Prend contact chaque fois que c'est nécessaire avec le médecin de prévention (ou du travail) afin de bénéficier du suivi et du conseil médical adapté au pays de destination,
- Contacte l'IRPS si nécessaire pour bénéficier de conseils adaptés à son activité

2. Une fois la mission validée et l'ordre de mission signé l'agent :

- s'inscrit sur le site Ariane : <http://www.risques.gouv.fr/risques-majeurs/identifier-les-risques-letranger>. En effet en cas de problème le centre de crise du ministère des affaires étrangères communiquera des consignes directement au missionnaire.
- consulte le Passeport du voyageur ANSSI et applique les recommandations http://www.ssi.gouv.fr/uploads/IMG/pdf/passeport_voyageurs_anssi.pdf
- achète les prestations voyages sur le site Simbad quand il y a imputation sur crédit CNRS
- complète les informations dans Simbad/mission à l'étranger : chaque mission est un acte de coopération de la France et donc doit être connue de l'ambassade française du pays de destination. A cet effet, le CNRS a une application commune avec le ministère des affaires étrangères <https://sesame-mae.dsi.cnrs.fr/>

Remarque : Il est important que les champs « numéro de téléphone portable » et l' « adresse mail professionnelle » utilisés par l'agent lors de la mission soient remplis *afin qu'en cas de situation grave* le CNRS puisse le joindre dans une logique de crise.

3. Sur place pendant la mission l'agent :

- Applique les consignes propres qui lui ont été donnés par le directeur de la sûreté ou/et l'officier de sécurité de l'ambassade au vu des risques propres de sa mission ; Circulaire du Premier ministre du 26 mars 2015 sécurité des agents et des implantations l'étranger : http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2015/03/cir_39401.pdf
- a sur lui dans son passeport, pendant toute la durée de mission, son ordre de mission et le numéro d'appel à l'organisme en charge de son assurance rapatriement : Europ assistance **33.1 41 85 22 93** - numéro de la police d'assurance du CNRS : **58.223.393**
- rend compte immédiatement de tout incident survenu dans le pays à l'ambassade sur place ou directement au (33) 01 45 20 02 51 (numéro gestion de crise CNRS à PMA) et à son retour en France à FSD.incident@cnrs.fr.